

FONDS SOCIAL RÉGIONAL

Si vous rencontrez actuellement des difficultés pour financer les frais autres que la scolarité de votre enfant (restauration, transport, équipements pédagogiques, frais d'internat...), la région Nouvelle-Aquitaine peut vous aider **ponctuellement** dans le cadre de son fonds social régional et pour répondre à **un besoin précis**.

Cette aide n'est en aucun cas destinée à financer les frais de scolarité.

Il vous appartient donc, d'imprimer et compléter le dossier disponible dans votre espace « école directe » et le retourner auprès de **l'adjoint de direction dont dépend votre enfant**, au plus tard le :

2 OCTOBRE 2020

(Passé ce délai votre demande ne sera pas étudiée)

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Tous les élèves sont assurés à la MUTUELLE SAINT-CHRISTOPHE par l'Ensemble Saint-Jacques de Compostelle, pour les activités scolaires et extra-scolaires 7j/7 et 24h/24 au titre de l'assurance individuelle accident sans aucuns frais supplémentaires.

Afin de bénéficier de cette couverture, vous devez vous connecter sur :

<https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>

puis cliquer sur le lien « remplir le formulaire » dans l'onglet « attestation d'assurances », indiquer le département 86000 puis sélectionner l'établissement « lycée Saint-Jacques de Compostelle », indiquer le nom et prénom de votre enfant et enfin, cocher « je confirme avoir adhéré ».

CERTIFICAT DE SCOLARITÉ

Le certificat de scolarité de votre enfant est disponible sur « École directe » depuis l'onglet « documents ».

BOURSES

- Pour les 3PM : la demande est à faire auprès du lycée dès la rentrée scolaire (voir Johanna BAUDET)
- Pour les lycéens :
 - Les élèves sortants de 3^{ème} : la demande a dû être faite auprès du collège où l'enfant était scolarisé en 2019/2020 sinon, merci de télécharger le document sur le site de l'Éducation Nationale https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11319.do
Retourner le document complété à Mme BAUDET Johanna avant le **12 octobre 2020**.
- Pour les étudiants : le dossier doit être fait auprès du CROUS.